

ÉNONCÉ DE VALEUR PATRIMONIALE DU BEEFP HANGAR 14, BFC OTTAWA-UPLANDS

Numéro du BEEFP :	96-53	<u>ÉBAUCHE</u>
Numéro RBIF :	58321	
Nom du bien :	Hangar 14	
Adresse :	Ancienne BFC Ottawa-Uplands	
Statut BEEFP :	Édifice fédéral du patrimoine « reconnu »	
Date de construction :	1955	
Concepteur :	Modèle type par les architectes Ross, Patterson, Townsend et Fish	
Fonction initiale :	Construit dans le but d'abriter le Avro CF-100 Canuck et de loger l'escadron 450	
Fonction actuelle :	Services techniques d'Ottawa	
Gardien :	Ministère de la Défense nationale	

Raisons de la désignation

Le Hangar 14 est un édifice fédéral du patrimoine « reconnu » en raison de son importance historique, et de ses valeurs architecturale et environnementale.

Valeur historique :

Le Hangar 14 est associé à l'accroissement des forces armées canadiennes après la Seconde Guerre mondiale entrepris pour répondre aux engagements du Canada en matière de préparation militaire internationale en vertu de la Charte des Nations Unies et de l'Accord du NORAD. Construit spécialement pour abriter le Avro CF-100 Canuck au cours de l'agrandissement de la base militaire pendant les années 1950, le Hangar 14 a été nécessaire pour appuyer la mission de préparation militaire internationale et il a joué un rôle dans les initiatives en matière de défense d'après-guerre.

Valeur architecturale :

Conçu dans le courant de l'esthétique industrielle moderne, le Hangar 14 est un hangar en acier de construction d'une portée de 160 pieds et de « conception normalisée » construit pour loger des escadrons de vol et pour fournir un espace à bureaux. La composition équilibrée et symétrique du Hangar 14 comprend une arche à longue portée, des bureaux construits le long des côtés sous l'arche et une entrée principale, et l'ensemble est flanqué de deux grandes tours en maçonnerie dans lesquelles se logent des portes coulissantes. L'arche, une solution technique simple et élégante, a été conçue pour supporter une surcharge de neige et des forces latérales dues au vent dans des conditions climatiques rigoureuses, et pour créer un environnement de travail vaste et extrêmement polyvalent qui convenait parfaitement aux exigences fonctionnelles d'un hangar pendant la guerre froide des années 1950. Le Hangar 14 est aussi caractérisé par une exécution et des matériaux de bonne qualité.

Valeur environnementale :

Le Hangar 14 renforce le caractère industriel de son cadre à l'ancienne BFC Ottawa-Uplands et à l'actuel aéroport international. C'est un grand bâtiment prédominant situé au bord d'un terrain d'aviation. Le caractère de l'emplacement du lieu a été conservé et les aires de trafic ainsi que les parcours de circulation sont encore intacts. Le Hangar 14 est bien connu du personnel militaire et du voisinage.

BUREAU D'EXAMEN DES ÉDIFICES FÉDÉRAUX DU PATRIMOINE

Direction générale des lieux historiques nationaux, Parcs Canada

25, rue Eddy, 5^e étage, Hull (QC), K1A 0M5

Téléphone : (819) 997-6740 / Télécopieur : (819) 953-6146 / Site Internet : www.parkscanada.gc.ca/federalhb

ÉNONCÉ DE VALEUR PATRIMONIALE DU BEEFP HANGAR 14, BFC OTTAWA-UPLANDS

Éléments caractéristiques

Les éléments caractéristiques suivants du Hangar 14 doivent être préservés :

Son rôle en tant que témoin de l'accroissement des forces armées canadiennes après la Seconde Guerre mondiale pour répondre aux engagements du Canada en matière de préparation militaire internationale en vertu de la Charte des Nations Unies et de l'Accord du NORAD, se reflète dans :

- La « conception normalisée » de 160 pieds de portée libre comprenant une arche à trois articulations, qui est une solution technique simple et élégante satisfaisant aux exigences fonctionnelles d'un hangar et offrant un grand espace intérieur permettant d'abriter des aéronefs et d'en effectuer l'entretien.

Son esthétique industrielle moderne, sa conception fonctionnelle et progressiste et la bonne qualité de l'exécution et des matériaux utilisés dans sa construction se reflètent dans :

- la simplicité et la netteté de sa composition sobre, expressive et fonctionnelle;
- la juxtaposition simple de formes géométriques, sans oublier l'intégration de la pureté des formes de l'arche surplombant l'espace principal, les tours massives rectangulaires dans lesquelles se logent les grandes portes coulissant horizontalement, les ailes à bureaux de deux étages à toit plat situées le long de l'arche, le module d'entrée et la longue rangée de fenêtres latérales des locaux à bureaux;
- l'expression franche des arches à fermes d'acier segmentées à trois articulations qui supportent le toit et dont les poutres sortent directement des consoles d'appui, créant ainsi un vaste espace intérieur, austère, sans colonnes et extrêmement polyvalent, convenant au garage des aéronefs et à leur entretien;
- l'utilisation de carreaux « Trafford » à l'extérieur du bâtiment, un matériau très durable et distinctement canadien.

Le bâtiment renforce le caractère de son cadre et constitue un point d'intérêt visuel; tel que perceptible dans :

- l'emplacement de ce grand bâtiment prédominant situé au bord du terrain d'aviation et qui a maintenu ses liens directes avec les routes et les aires de trafic adjacentes;
- sa compatibilité avec le groupe de bâtiments industriels contigus, situés dans un vaste espace dégagé et immédiatement identifiables comme faisant partie intégrante d'un aéroport.

Pour des consignes sur les interventions, prière de se reporter au Code de pratique de BEEFP. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le BEEFP.

Mai 2002

BUREAU D'EXAMEN DES ÉDIFICES FÉDÉRAUX DU PATRIMOINE
Direction générale des lieux historiques nationaux, Parcs Canada
25, rue Eddy, 5^e étage, Hull (QC), K1A 0M5

Téléphone : (819) 997-6740 / Télécopieur : (819) 953-6146 / Site Internet : www.parkscanada.gc.ca/federalhb